

Habiter en Chilien.ne. Les dispositifs de formalisation de l'habitat à Antofagasta

Marianne Martin



Pour citer cet article : Martin M., 2020, « Habiter en Chilien.ne. Les dispositifs de formalisation de l'habitat à Antofagasta », *Revue Urbanités*, Chronique, [en ligne](#).

Alors que le Chili devient la terre d'accueil d'un nombre croissant de personnes immigrées venues d'autres pays d'Amérique latine, certaines construisent des zones d'habitat précaire pour pouvoir habiter les villes dans lesquelles elles travaillent. Ainsi, bien que l'État chilien soit parvenu à fortement résorber le nombre de « *campamentos* » (quartiers informels) dans les années 1990, ces derniers augmentent de nouveau depuis une dizaine d'années, désormais majoritairement habités par des personnes originaires du Pérou, de Bolivie, de Colombie ou d'Équateur.

Après la capitale Santiago, les régions accueillant le plus grand nombre d'immigré-e-s sont celles du nord du pays, situées dans le désert d'Atacama. Cela s'explique par la proximité des frontières péruvienne et bolivienne, mais aussi par le dynamisme économique généré par d'importantes exploitations minières. Antofagasta, peuplée de 360 000 habitant.e.s, « capitale » de cette industrie minière, est la ville du Chili ayant connu la plus forte résurgence des *campamentos*. L'un d'entre eux a été construit sous des lignes électriques à haute-tension.

Pour justifier le délogement d'une partie des habitations, les autorités régionales ont fait valoir la présence d'un risque environnemental d'ordre technologique, déplaçant ainsi des habitant.e-s dans un « quartier transitoire » (« *barrio transitorio* »). Il s'agit d'un dispositif d'hébergement d'urgence aux conditions d'habitat élémentaires, d'ordinaire destiné aux personnes sinistrées de catastrophes naturelles. Dans le « quartier transitoire », un curé jésuite et une fondation spécialisée dans l'intervention socio-éducative mettent en place un dispositif d'encadrement inédit dans le pays, qu'ils décrivent comme une « étape nécessaire d'adaptation » pour que soit assimilé un supposé mode de vie de la société chilienne, jugée « plus avancée ». Le « quartier transitoire » vise dans le même temps à rétablir un ordre déstabilisé par les *campamentos* : celui du marché foncier et de la politique chilienne de logements, qui attribue aux ménages les plus pauvres des logements construits à faible coût, dans des secteurs urbains périphériques.

Cet article s'appuie sur une enquête ethnographique menée pendant 4 mois à Antofagasta, comprenant l'analyse des deux formes d'habitat en confrontation. J'ai réalisé des visites régulières dans le « quartier transitoire », des entretiens avec ses habitant.e-s, avec des responsables de la fondation qui l'administre et des responsables politiques. J'ai pu mettre en perspective leurs propos, qui associent les *campamentos* à des lieux peu structurés, éloignés de la légalité. J'étais en effet hébergée pendant mon enquête chez des dirigeantes communautaires, que j'accompagnais dans leur vie quotidienne. Ces quartiers informels sont caractérisés, malgré leur précarité matérielle, par un haut niveau d'organisation et d'autonomie dans l'habitat, ainsi que par une diversité culturelle latino-américaine que les habitant.e-s s'attachent à mettre en valeur.

Une nouvelle immigration latino-américaine, précarisée et sujette à des discriminations au sein de la société chilienne

Le Chili accueille depuis environ deux décennies une population immigrée latino-américaine attirée par ses promesses d'emplois plus rémunérateurs et par sa relative stabilité politique. Aux flux migratoires en provenance du Pérou et de la Bolivie depuis les années 1990, se sont ajoutés plus récemment ceux de pays plus lointains, connaissant pour beaucoup des déstabilisations politiques, notamment la Colombie et le Venezuela. Ainsi, le nombre de personnes nées à l'étranger résidant au Chili est passé de 105 000 en 1992 – 0,8 % de la population – à 1 492 500 en 2019 – soit 7 %. Dans la région d'Antofagasta, elles représentent 17 % de la population (INE, 2020).

Les immigré-e-s latino-américain.e-s sont confrontés à des discriminations au sein de la société chilienne (CENEM U-Talca, 2017), tandis qu'ont émergé des discours les associant à une menace et une forme d'altérité culturelle et ethnique (Ambiado et Fernandez, 2012 ; Stefoni *et al.*, 2018). De nombreuses recherches en sciences sociales l'expliquent par la persistance d'un « inconscient colonial » (Tijoux et Cordova, 2015 : 9).

L'affirmation de l'État-nation chilien s'est caractérisée par l'imposition à l'ensemble du territoire d'une identité propre à Santiago et à la région-centre, où se concentraient les élites blanches qui ont fondé la République. Cette conquête s'est appuyée sur la diffusion d'une idéologie associant la culture républicaine à la « civilisation », se voulant proche de l'Europe, et infériorisant celles des peuples

précolombiens qui peuplaient encore ces terres (Boccara et Serguel-Boccara, 2005). Ainsi, le Chili établit sa domination à partir de 1883 sur d'importantes zones du désert d'Atacama, conquises à la Bolivie et au Pérou – dont la région d'Antofagasta. Le gouvernement met alors en place un processus de « chilénisation forcée » (Cid, 2013 ; Castro, 2014). Les expressions culturelles des peuples andins aymara et quechua sont réprimées, considérées comme des mœurs « non-civilisées » et associées aux identités nationales boliviennes et péruviennes. Cependant, l'importance des flux migratoires font du nord, en particulier d'Antofagasta, une zone indéniablement cosmopolite, contribuant à ce que « le national y doute de sa propre stabilité, requérant donc une énonciation constante » (Grimson et Lube, 2015 : 32).

Ces éléments historiques expliquent l'ancrage de « discours hégémoniques sur l'idée que le Chili est une “exceptionnalité” dans le contexte latino-américain, et que son supposé “blanchiment” et sa supposée “modernité” le font se distinguer » (Lube et Garcés, 2015 : 226). Les immigré·e·s originaires du Pérou, de Bolivie et d'Équateur, dont beaucoup sont d'ascendance indigène, subissent les stigmates associés à la figure de l'« *Indio* ». Par ailleurs, les personnes colombiennes sont pour une grande part afro-descendantes, originaires de la Vallée de la Cauca, marquée par les violences de la guérilla des FARCS et des paramilitaires. Elles sont rapprochées d'une représentation coloniale des personnes africaines, caricaturées comme étant « bruyantes », « fêtardes » et érotisées dans le cas des femmes (Echeverri, 2016).

Par ailleurs, les immigré·e·s latino-américain·e·s au Chili connaissent une forte précarisation, conséquence d'une législation migratoire compliquant leur accès au travail formel et des faibles rémunérations des emplois auxquels ils accèdent (Stefoni, Lube et Gonzalés 2018). Pour se loger, ils se tournent généralement vers le marché informel de la location, louant une pièce dans un logement partagé avec d'autres ménages. Il en résulte un fort taux de surpeuplement. Ils accèdent également difficilement au logement social, le Chili connaissant depuis plusieurs années un déficit de logements sociaux qui implique des délais d'attribution importants, souvent de plus de cinq ans.

Cette précarisation explique la forte augmentation du nombre de personnes vivant en *campamentos* dans les régions où se concentre la population immigrée. À Antofagasta, cette augmentation a été la plus vive du pays, de l'ordre de 1 000 % entre 2007 et 2017 (Techo, 2018). Partie intégrante des paysages urbains du pays tout au long du vingtième siècle sous l'effet de l'exode rural, les *campamentos* appartenaient presque au passé dans l'imaginaire de la société chilienne (Murphy, 2015 : 271). Or, si seulement 20 500 ménages y habitaient en 2007, ce chiffre monte à 47 000 en 2018 (Techo, 2018 ; Greene et Cortés 2019 : 123). Déjà synonymes de marginalité et de relégation (Abhulfete, 2019), les *campamentos* acquièrent de nouvelles représentations, comme en témoignent les discours justifiant le « quartier transitoire ». Désormais majoritairement habité·e·s d'immigré·e·s latinoaméricain·e·s, ils sont associés à la culture de pays supposément moins avancés.

« Ces *campamentos*, c'était nous avant » : la résurgence de l'habitat informel dans un pays se définissant comme développé

L'origine du terme *campamento* remonte aux années 1950 : dans un contexte d'industrialisation du pays, de nombreux habitants pauvres quittent les zones rurales et forment dans la périphérie des villes de vastes zones d'habitat informel. Face à cette problématique d'accès au logement, diverses organisations de la gauche révolutionnaire, dont le parti communiste était le fer de lance, entreprennent d'aider des groupes d'habitant·e·s pauvres à occuper des terrains plus centraux, afin de revendiquer auprès des pouvoirs publics des solutions de relogement. Ils établissent pour cela des campements – les *campamentos*. Ces derniers sont donc d'abord des lieux de mobilisation sociale, qui s'installent parfois dans la durée et peuvent accéder à des titres de propriété. Cette forme d'action collective marque fortement la société chilienne et culmine dans les années 1960 puis sous le gouvernement de Salvador Allende, jusqu'en 1973 (Garcés, 2015 ; Murphy, 2015).

Au cours de la dictature militaire du général Augusto Pinochet (1973-1989), une rupture s'opère dans l'histoire de l'habitat populaire. En 1976, une réforme délègue la construction de logements sociaux au marché privé et dérègle les plans d'urbanisme, afin de permettre l'extension des projets immobiliers

vers les périphéries des villes. Parallèlement, l'État débloque des financements pour répondre au déficit structurel de logements, sous la forme d'une aide pour acheter un logement à crédit, attribuée aux ménages les moins riches (Sugranyes et Rodriguez, 2004). Pour y accéder, ces derniers doivent constituer une épargne sur un compte bancaire lié au ministère du Logement jusqu'à ce que le logement soit construit. Le montant est l'équivalent d'un mois de salaire environ, puis s'y ajoute, chaque mois, le remboursement d'un emprunt. Cette massification de l'accès à l'hypothèque fait du Chili l'un des premiers pays du monde à expérimenter une politique de financiarisation du logement (Rolnik, 2018). Elle profite grandement aux entreprises du secteur de la construction et aux marchés financiers.

La dictature procède également à l'« éradication » des *campamentos* se trouvant au centre des villes. Leurs habitant·e·s sont rélogé·e·s dans des immeubles sur des terrains souvent peu urbanisés et isolés, construits avec des matériaux bon-marché (Ducci, 1997 ; Sugranyes et Rodriguez, 2004). Foyers de mobilisation sociale puis de résistance contre Pinochet (Schneider, 1997), les *campamentos* perdent leur identité politique pour n'être plus que des lieux associés à la pauvreté, par essence provisoire, dans l'attente de subventions publiques permettant le relogement (Murphy, 2015 ; Abulfhete, 2019).

Cette politique d'« éradication » s'accélère au retour à la démocratie. Ainsi, si en 1996, près de 105 000 personnes vivent en *campamento*, elles ne sont plus que 20 500 en 2007 (Greene et Cortés, 2019 : 123). La réussite du Chili dans la réduction de l'habitat informel est saluée internationalement et la Banque mondiale promeut sa politique comme un modèle (Gilbert, 2002). Cette reconnaissance alimente ce que l'historien Larrain appelle le « mythe du Chili entrepreneurial » (Larrain, 2015 : 25). Ce récit du « miracle » économique qui ferait se détacher le Chili du « tiers-monde » renforce l'idée d'une supériorité vis-à-vis des pays voisins latino-américains. Le commentaire d'un riverain, rencontré à Antofagasta illustre cette conscience d'une distinction : « Ça, c'était nous avant. On ne fait plus comme ça », dit-il à propos des *campamentos*. Or, la recrudescence récente de l'habitat informel ébranle ce récit.

Les *campamentos* comme solution auto-gérée **d'accès au logement** pour les immigré·e·s latino-américain·e·s

Le Chili a connu deux phénomènes face auxquels la politique de logement s'est révélée insuffisante : l'augmentation des prix de l'immobilier et la paupérisation des personnes immigrées. Antofagasta, par son modèle de développement inégalitaire, conjugue fortement ces deux facteurs : elle attire une main d'œuvre immigrée précaire, en même temps qu'une élite économique liée à l'industrie minière, dont le pouvoir d'achat tire vers le haut les prix immobiliers (Vergara, 2017). Il en résulte une longue liste d'attente de ménages demandant une subvention, les financements publics pour le logement des secteurs populaires ne connaissant pas d'augmentation suffisante.

Cela contribue à expliquer qu'en quelques mois entre 2014 et 2015, les collines d'Antofagasta se sont recouvertes d'une myriade d'habitations précaires, sous l'action de personnes en majorité immigrées. Si des délogements ponctuels ont lieu, les occupations atteignent un tel nombre que le gouvernement provincial – organe décentralisé du ministère de l'Intérieur – ne peut envisager de procéder au démantèlement de la totalité. La ville compte désormais près de 23 000 personnes vivant en *campamentos* (Techo, 2018).

Ces derniers deviennent un sujet particulièrement problématique pour les responsables politiques locaux, majoritairement issus d'une droite conservatrice qui évoque l'immigration surtout à travers le prisme sécuritaire. En atteste la pancarte affichée en 2019 par la Mairie d'Antofagasta sur sa façade : elle énumère une liste de thématiques, considérées comme sources de problèmes pour la collectivité, en affirmant qu'elles ne relèvent « pas de la responsabilité municipale ». Avant l'hôpital régional (surchargé) et des trous dans la chaussée, figurent la migration et les *campamentos*.



1. Affiche à l'entrée de la Municipalité d'Antofagasta, en centre-ville. Photographie de Maria Emilia Tijoux ([compte Twitter](#)), août 2018.

Dans les *campamentos*, la nécessité de coopérer économiquement et matériellement pour rendre habitable le territoire a conduit les habitant.e.s à se structurer en organisations. Des réunions de voisinage ont régulièrement lieu pour décider de l'aménagement et assurer la gestion quotidienne. Les habitant.e.s financent collectivement la connexion de leurs maisons aux réseaux électrique, d'eau potable et aux canalisations du quartier le plus proche. Des foyers communautaires (salles communes) sont construits pour que s'y déroulent les assemblées de voisinage. Des événements festifs y ont également lieu, telles que les fêtes nationales des pays latino-américains, l'anniversaire de création des *campamentos*, des célébrations traditionnelles andines....

Comme le remarque un rapport du Gouvernement régional, ces nouveaux *campamentos* se singularisent de ceux existant jusqu'à présent au Chili (Gobierno regional de Antofagasta, 2015 : 3). Les habitations sont en matériaux plus robustes et les allées plus larges, permettent la circulation de véhicules. Leurs habitant.e.s expliquent reproduire des modes de construction de leur pays d'origine, où l'habitat auto-construit vise à s'inscrire dans la durée, la probabilité d'un délogement étant perçue comme peu élevée. Ils mettent aussi l'accent sur le fait que vivre dans un *campamento* n'empêche pas de rendre son lieu de vie « digne ».

Les façons d'habiter, les festivités, les traditions culinaires qui se mêlent dans les *campamentos* reflètent le métissage de cultures diverses d'Amérique latine. Les noms donnés aux rues et aux organisations d'habitant.e.s y font également écho : rue Simon Bolivar, passage Tupac Amaru, comité « Nouvelle aube latine » ou « Un toit pour un peuple latino », avenue « Amériques unies », etc. Une forme d'habiter caractérisée par la collaboration entre immigré.e.s latino-américain.e.s, s'inscrit ainsi dans la durée.



2. Danses de carnaval dans le *macrocampamento* Balmaceda. Mars 2019. Photographie de l'auteur.



3. Rue « Tupac Amaru » et fresque représentant une figure de carnaval dans un *campamento* d'Antofagasta. Mars 2019, photographie de l'auteur.



4. Allées d'un *campamento* d'Antofagasta, mars 2019. Photographie de l'auteur.



5. Carnaval andin en mars 2018 dans le *macrocampamento* Balmaceda.
Photographie de Dalia Lima, habitante

Un délogement justifié par l'exposition à un risque environnemental

Composé d'environ 1 300 habitations, le *campamento* Balmaceda est le plus grand d'Antofagasta et parmi les plus peuplés du Chili (Techo, 2018). Occupant un terrain public, il se trouve en partie sous des tours électriques à haute-tension, propriétés d'entreprises privées. Estimant ne plus pouvoir réaliser leur manutention, elles déposent en 2017 une plainte contre le Gouvernement régional – entité déconcentrée de l'État central – pour non-respect du droit d'usage qui leur a été accordé sur ce terrain (Claveria, 2017). Face à cette plainte, le Gouvernement régional recourt à un dispositif nommé « quartier transitoire », financé par un fond d'urgence du ministère de l'Intérieur, d'ordinaire dédié aux situations de désastres naturels (Oficina nacional de emergencia del Ministerio del Interior, 2018).

Les responsables régionaux organisent alors des réunions avec les habitant·e·s pour leur expliquer les raisons du délogement, leur montrant notamment des vidéos de scènes d'électrocution. Or, il existe un certain flou autour des critères de sélection des ménages à déplacer. Si le délogement est justifié par un risque technologique, une fondation, qui menait déjà des actions sociales et éducatives dans les *campamentos*, reçoit un financement public pour mener une « enquête sociale » afin de sélectionner le groupe de ménages qui ira dans le « quartier transitoire ». Les conditions sociales et économiques à remplir sont les mêmes que celles permettant d'accéder à un logement social pour les secteurs les plus pauvres. Chaque ménage déplacé se voit attribuer dans le « quartier transitoire » une maisonnette de 25 mètres carrés, sans accès direct à l'eau potable, dotée de sanitaires chimiques. Le lieu se trouve à environ deux heures de bus du centre-ville, dans une zone peu urbanisée et proche d'une décharge. Il est alimenté en eau par des camions citernes appartenant à des entreprises privées. Le « quartier transitoire » ne remplit ainsi pas les critères minimums qui, selon l'Organisation des nations unies, permettent de définir un logement comme « convenable » (HCNUDH, 2010).

Le dispositif du « quartier transitoire » relevant d'une procédure d'urgence, il est fait appel à l'armée chilienne, comme en cas de catastrophe naturelle. L'armée procède ainsi à la destruction des habitations et au transport des biens que les familles peuvent emporter – une intervention qui marque durablement la mémoire des habitant·e·s. Cette démonstration de pouvoir, conjuguée à la justification par la présence de risques vitaux, amoindrit la possibilité de contestation du « quartier transitoire ». Pourtant, un groupe d'environ vingt-cinq ménages concernés par le délogement refuse d'aller habiter le « quartier transitoire » au nom de conditions de vie jugées indignes, inférieures à celles qu'ils sont parvenus à obtenir dans le *campamento*. Pour les remplacer, d'autres familles sont alors choisies et le déplacement a finalement lieu en janvier 2018.



6. Camion de l'armée chilienne et soldats dans la zone où les habitations ont été démantelées. Janvier 2018. Photographie du Frente de Campamentos Balmaceda



7. Décombres d'une maison ayant été détruite au cours du déplacement de ses habitant.e.s vers le « quartier transitoire ». *Campamento* Balmaceda, février 2019. Photographie par l'auteur.e.

Finalement, si une procédure dédiée aux catastrophes naturelles est activée, ce délogement vise d'abord à résoudre le conflit juridique latent entre l'État chilien et les entreprises électriques disposant du droit d'usage du terrain public où se trouve le *campamento* Balmaceda. Comme nous l'explique un cadre du gouvernement régional :

« Les « quartiers transitoires » au Chili sont nés seulement pour les catastrophes... Et le gouvernement, au début, ne pouvait pas le financer ici parce qu'il n'y en avait pas. Alors on a argumenté en disant que les gens se trouvaient sous le danger des tours de haute-tension. » (Entretien, janvier 2019, traduction par l'auteur.e).

Le « quartier transitoire » remplit une fonction d'hébergement temporaire. Or, il va au-delà, comprenant également un dispositif visant l'« adaptation socio-culturelle » des personnes immigrées.

Un « quartier transitoire » comme dispositif d'assimilation : « On ne les appelle plus des « immigrés », mais « les nouveaux Chiliens » »

Le « quartier transitoire » est administré par la fondation qui a sélectionné les ménages, en association avec un curé jésuite, habitant dans un *campamento* tout proche. Cet homme d'Eglise est une personnalité populaire et médiatique au Chili, co-fondateur d'une ONG internationale. Il a fait le choix, depuis 2015, de venir habiter dans un *campamento* à Antofagasta afin de participer à l'organisation de sa vie communautaire. Dans le « quartier transitoire », les réunions de voisinage sont menées par la fondation et le curé jésuite. Ils assurent aussi le respect d'un règlement de vie commune, qui rend obligatoire la participation à des tâches d'intérêt général (nettoyage, notamment), proscrit la vente d'alcool et de cigarettes, et interdit de diffuser de la musique après une heure avancée de la soirée, ainsi que d'héberger chez soi des personnes n'ayant pas été sélectionnées pour vivre dans le « quartier transitoire ». À proximité, un centre de formation professionnelle, créé par la fondation, permet de suivre des cours de mécanique, de coiffure, et d'autres métiers techniques. Ainsi, le « quartier transitoire » est présenté comme « une étape nécessaire de transition » pour les habitant.e.s des *campamentos*. Il repose sur une conception des *campamentos* comme lieux de déviance et de marginalité, ancrée de longue date dans la société chilienne, aujourd'hui renforcée par les stigmates ethniques associés à l'immigration latino-américaine.



8. Une allée du « quartier transitoire ».
Photographie de l'auteure, février 2019.

Ainsi, un dispositif d' « adaptation » est justifié par un supposé décalage entre les modes de vie des immigré·e·s et ceux de la société chilienne. Une responsable de la fondation explique :

« Le Chili, on s'en est rendu compte avec ce groupe, a avancé comme société. Par exemple, ici aujourd'hui, tout le monde sait que l'on ne peut pas laisser les enfants seuls à la maison comme ça se faisait avant. C'est une conquête qu'on a eue, comme Chiliens, et que n'ont pas les migrants d'autres pays. Ou encore : le fait de taper sa femme. [...] Le Colombien, par exemple, je ne sais pas si c'est pour sa culture, mais il a l'habitude de vivre dehors... Alors c'est pour ça qu'on a établi un règlement ». (Entretien, mars 2019)

Invité à présenter le « quartier transitoire » à la Chambre des Député·e·s, le curé jésuite affirme que les personnes immigrées, « qui dans leur majorité sont illégales et viennent de pays beaucoup plus informels que le nôtre », « vivent dans les *campamentos* pour maintenir leur langue et leurs coutumes » (Comision de vivienda, urbanismo y desarrollo urbano, 2018). Il s'agit donc d'un dispositif d'assimilation, comme le révèle une formule répétée par le curé : « dans le “ quartier transitoire ”, on ne les appelle plus les immigré·e·s, mais les nouveaux·elles chilien·ne·s ».

L'ensemble de ces propos évoquent la théorie de la marginalité, conceptualisée d'abord par le curé jésuite Roger Vekemans, et qui a largement influencé les programmes gouvernementaux latino-américains dans les années 1960 et 1970. Cette théorie analyse l'habitat informel comme la persistance dans les sociétés en développement de pratiques traditionnelles, non-modernes, qui ne parviendraient donc pas à s'intégrer et produiraient de la « marginalité » (Delfino, 2012).

L'idée que la délinquance et les commerces illicites prospèrent dans les *campamentos*, ancrée dans l'imaginaire de la société chilienne, est renforcée par la présence nouvelle de l'immigration latino-américaine, souvent associée au trafic de drogue - surtout les personnes colombiennes (Gissi *et al.*, 2019). Le curé jésuite relaie cette représentation à propos du refus d'une partie des habitant·e·s d'être déplacé·e·s :

« le problème, c'est que lorsqu'on a sélectionné les familles réellement les plus vulnérables pour venir ici, les mafias nous sont tombées dessus. Parce que leurs commerces étaient protégés [dans le *campamento*] et parce qu'elles ne payaient rien et donc ne voulait pas en sortir. Ça a été très conflictuel. » (entretien, mars 2019)

L'idée de réaffirmer la légalité est ainsi forte dans le discours des administrateurs. Elle est associée à celle de permettre une « vie digne », en opposition avec les conditions d'habitat des *campamentos*,

jugées dégradantes. Ces derniers sont décrits par les responsables de la fondation comme des lieux désorganisés, des « terres sauvages ». Cette vision est reflétée par la brochure produite de présentation du « quartier transitoire » : ses allées fleuries et ordonnées sont juxtaposées au sentier défoncé et aux cabanes de bois délabrées d'un *campamento*.



9. Brochure de la fondation.

Photographie par l'auteur de la brochure papier présentant le « quartier transitoire » (2019).

Finalement, l'encadrement de la fondation dans le « quartier transitoire » répond à la logique de la politique de logement chilienne, visant à s'assurer que les personnes à faibles revenus réalisent bien la demande d'un logement social et soient relogées sur des sols aux prix déterminés par le marché du foncier, dans de petits logements construits à faibles coûts. Cette nécessité se mêle aux représentations sur la supposée culture « moins formelle » des immigré·e·s. Le curé jésuite justifie la nécessité de les accompagner : « ce sont des gens qui viennent de cultures informelles. Ils n'ont pas la formalité, l'idée du comité et de l'épargne » (entretien, mars 2019). Le règlement communautaire vise également à les « préparer au logement social ».

De nombreux·euses habitant·e·s du « quartier transitoire » déplorent des pratiques autoritaires de la fondation. En avril 2019, des ménages ont été délogés par les forces de police au nom du non-respect du règlement de vie commune. Ces familles ont porté plainte contre cette mesure ([Barrientos](#), mai 2019). La Cour d'appel d'Antofagasta leur a donné raison, qualifiant le délogement « d'arbitraire » et sans fondement légal ([Marquez](#), mai 2019).

Malgré cette décision de justice, qui a amené l'Intendant à donner publiquement des explications, le Gouvernement régional a récemment affirmé sa volonté d'agrandir le « quartier transitoire », pour y déplacer un nombre croissant d'habitant·e·s de *campamentos*. L'argument des risques vitaux serait de nouveau mobilisé : de nombreux *campamentos* sont exposés à des alluvionnements. C'est aussi le cas de la majeure partie d'Antofagasta, construite sous des collines de sable. Or, des bassins de rétention ont été bâtis pour protéger les zones prévues comme « habitables » par le Plan d'urbanisme municipal. Il est ironique de constater que ce n'est pas le cas du « quartier transitoire » lui-même exposé à des

traînées de boue en cas de forte pluie (Fuentes, 2019). Ainsi, comme l'analyse Alexis Sierra dans les cas de Quito et Lima, le risque dans les quartiers auto-construits s'avère « un mode de territorialisation », renforçant leur marginalisation et permettant aux pouvoirs publics d'y légitimer leur intervention (Sierra, 2009).

La naissance de la revendication par les immigré.e.s d'un droit à la ville

Ainsi, le « quartier transitoire » rompt avec la façon d'habiter des *campamentos*, qui repose sur un réseau dense de sociabilités, l'auto-organisation et une forte autonomie. Le « quartier transitoire » partage avec d'autres dispositifs de logement ce que Monique Nuijten, analysant le cas de *favelas*, nomme « la perversité du jeu de la citoyenneté ». Accéder à un logement légal implique pour les habitant.e.s d'accepter un discours infériorisant sur eux-elles-mêmes et des conditions d'habitat synonymes de moins d'autonomie. Après le relogement, « les associations et les leaders communautaires ne sont plus nécessaires » (Nuijten, 2013). Il est possible de supposer que le « quartier transitoire » a également une fonction de contrôle sur les *campamentos*. Leur réseau dense d'interconnaissance et de solidarités leur confèrent une capacité importante de mobilisation. Cette dernière a marqué l'histoire du Chili durant la seconde partie du XX^e siècle, jusqu'à la massification du relogement par hypothèque.

Pourtant, la création du « quartier transitoire » a eu un effet inverse : des dirigeant.e.s ayant refusé le délogement, alliés à d'autres *campamentos* également opposés à ce dispositif, ont créé Coordination pour le Logement digne et la Ville juste, qui défend devant les autorités une solution alternative : construire des bassins de rétention permettant de protéger les *campamentos*, puis de les régulariser *in situ*.



10. Manifestation d'habitant.e.s du *campamento* Balmaceda, vêtue.e.s de tenues traditionnelles d'Équateur, contre le « quartier transitoire » en février 2018.

Crédits : Frente de Campamentos Balmaceda.

Leurs porte-paroles, en majorité des femmes immigrées, s'attachent à déployer une autre image des *campamentos*, construite en opposition à celle à laquelle renvoie le « quartier transitoire ». Elles

insistent sur la capacité des habitant-e-s à avoir bâti collectivement de « véritables quartiers », dans lesquels on vit « dignement ». Elles revendiquent un droit à habiter la ville, dans l'esprit de celui que définissait Henri Lefebvre (1968) ; elles font valoir que les immigré-e-s contribuent par leur force de travail à la prospérité d'Antofagasta et méritent donc des conditions d'habitat dignes – leur permettant de vivre avec autonomie et non « en prison ». Pour protester contre le déplacement, de grands carnivals andins ont été organisés dans le *campamento* Balmaceda. Ils visent à célébrer le foisonnement culturel d'une « communauté » rassemblant des personnes originaires de toute l'Amérique latine, et de donner à voir à quel point il peut aussi s'agir d'une « richesse », selon les mots de Blanca Camuendo, l'une de leurs porte-paroles.



11. Cérémonie de l'Inti Raymi (nouvel an andin) dans le *campamento* Balmaceda, avril 2019.
Photographie par Pablo Seward

MARIANNE MARTIN

Titulaire d'un master de science politique (IEP de Paris) et de sociologie (U. Paris 8), Marianne Martin a étudié le rôle des femmes et les revendications de droit à la ville dans les *campamentos* d'Antofagasta. Ses recherches portent aujourd'hui sur la création de coopératives d'activités et d'emploi dans les quartiers populaires en Île-de-France.

Je remercie les relectrices-teurs d'Urbanités pour leurs conseils nombreux et précieux.

Por su acogida y su amistad, agradezco a Dolly Cuellar, Blanca Camuendo, Veronica Velasquez, Delia Lima, Isidora Charanja, Elizabeth Andrade, Dora Grisales, Hector Hernandez y a Pablo Seward.

Bibliographie

- Abufhele V., 2019, « La política de la pobreza y el gobierno de los asentamientos informales en Chile ». *EURE*, vol. 45 n°135, 49-69, [en ligne](#).
- Barrientos I., 2019, « Recurso de Protección ». Corte de Apelaciones de Antofagasta, [en ligne](#).
- Boccaro G. et Seguel-Boccaro F., 2005, « Políticas indígenas en Chile (siglos XIX y XX) de la asimilación al pluralismo - El Caso Mapuche », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, [en ligne](#).
- Castro L., 2014, « Imaginarios y chilenización : los agentes fiscales chilenos y su visión del espacio y la población andina de la provincia de Tarapacá, norte de Chile 1880-1918 », *Anuario de Estudios Americanos*, vol. 71 n°2, 661-690.
- Centro nacional de estudios migratorios (CENEM) de la Universidad de Talca, 2018, *Inmigración y discriminación en Chile*, [en ligne](#).
- Cid G., 2013, « Nacionalizando memorias periféricas : conmemoraciones y nacionalismo chileno en las regiones », *História Unisinos*, vol. 17 n°3, 216-227, [en ligne](#).
- CIS Techo, 2018, « Acceso a la vivienda y inmigración en Chile », Santiago de Chile : Centro de Investigación Social TECHO-Chile, [en ligne](#).
- Claveria O., 2017, « Recurso de Protección », Corte de Apelaciones de Antofagasta, [en ligne](#).
- Comisión de Vivienda, Urbanismo y Desarrollo urbano, 2017, Actes de la 111^e session. « Exposición del padre Felipe Berríos sobre los llamados "barrios transitorios" », de Antofagasta, [en ligne](#).
- Cortés C. et Ossandón R., 2012, « Sobre inmigrantes latinoamericanos en la televisión chilena: estigmas y fronteras en las narrativas audiovisuales », in *Narrativas audiovisuales: convergencia mediática, transnacionalización e intercambio cultural*, 301-313, [en ligne](#).
- Delfino A., 2012, « La noción de marginalidad en la teoría social latinoamericana: surgimiento y actualidad », *Universitas humanística*, n° 74, 17-34, [en ligne](#).
- Ducci M., 1997, « Chile : el lado oscuro de una política de vivienda exitosa », *Revista EURE*, vol. 23 n°69, 99-115.
- Echeverri M., 2016, « Otridad racializada en la migración forzada de afrocolombianos a Antofagasta », *Nomadas*, n°45, 91-103.
- Fuentes R., 2019, « Corte Suprema rechaza desalojo de familias del Barrio Transitorio de la Chimba » *Radio Universidad de Chile*, [en ligne](#).
- Garcés M., 2015, « El movimiento de pobladores durante la Unidad Popular, 1970-1973 », *Atenea (Concepción)*, vol. 512, 33-47, [en ligne](#).
- Gilbert, A., 2002, « Power, ideology and the Washington consensus: The development and spread of the Chilean housing policy ». *Housing Studies*, vol.17 n°2, 305-324, [en ligne](#).
- Gissi N., Pinto C. et Rodríguez F., 2019, « Inmigración reciente de colombianos y colombianas en Chile. Sociedades plurales, imaginarios sociales y estereotipos », *Estudios atacameños*, vol. 62, 127-141, [en ligne](#).
- Gobierno regional de Antofagasta, 2015, *Presentación del Plan de Superación de los Campamentos (2015-2018)*, [en ligne](#).
- Greene M., Cortés S., 2019, « Asentamientos informales, Documento Temático N°22 », Habitat III, [en ligne](#).

Grimson A. et Lube M., 2015, « Matices y límites del transnacionalismo: los contextos de la migración en Chile », Guizzardi, M. (ed.) *Las Fronteras del Transnacionalismo : límites y desbordes de la experiencia migrante en el centro y norte de Chile*, Santiago de Chile : Ocho Libros.

INE, 2020. « Estimación de personas extranjeras residentes habituales en Chile al 31 de diciembre 2019 ». Santiago de Chile : Instituto nacional de la Estadística, [en ligne](#).

Larrain J. 2010, « Identidad chilena y el bicentenario ». *Estudios públicos (Santiago)*, n°120, 5-30, [en ligne](#).

Lefebvre H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 166 p.

Lube M., Garcés A., 2014, « Estudios de caso de la migración peruana "en Chile" : un análisis crítico de las distorsiones de representación y representatividad en los recortes espaciales », *Revista de geografía Norte Grande*, n° 58, 223-240, [en ligne](#).

Marquez D., 2019, « Corte de Apelaciones ordenó dejar sin efecto desalojo en barrio transitorio de Antofagasta », *Cooperativa*, 14 mai 2019, [en ligne](#).

Nuijten M., 2013, « The perversity of the ‘Citizenship Game’ : Slum-upgrading in the urban periphery of Recife, Brazil ». *Critique of Anthropology*, 33(1), 8-25.

Oficina nacional de emergencia del Ministerio del Interior, 2018, « Habitabilidad transitoria en desastres en Chile: experiencia en el período 2014-2017 », Ministerio del Interior, [en ligne](#).

Pérez M., 2019, « El derecho a la vida digna : luchas por la vivienda y la vida cotidiana en Santiago de Chile », *Chungará (Arica)*, vol. 51, n°3, 497-508, [en ligne](#).

Reyes F., 2018, « Entrevista con sacerdote jesuita Felipe Berrios. “Soy el primero en defender a los inmigrantes, pero no a los frescos” », *El Mercurio Antofagasta*, 26 mars 2018, [en ligne](#).

Rodríguez A. et Sugranyes A., 2004, « El problema de vivienda de los "con techo" », *EURE (Santiago)*, vol. 30, n°91, 53-65.

Rolnik R., 2018, « Capitulo 4 : El modelo de subsidio a la demanda », *La guerra de los lugares: la colonización de la tierra y la vivienda en la era de las finanzas*. Santiago de Chile : LOM Ediciones.

Schneider C., 1995, *Shantytown Protest in Pinochet's Chile*, Philadelphia, Temple University Press, 269 p.

Sierra A., 2009, « Espaces à risque et marges : méthodes d’approche des vulnérabilités urbaines à Lima et Quito », *Cybergeo: European Journal of Geography*, [en ligne](#).

Stefoni C., Lube M., González H., 2018, « La construcción política de la frontera. Entre los discursos nacionalistas y la “producción” de trabajadores precarios », *Polis (Santiago)*, vol. 17, n°51, 137-162, [en ligne](#).

TECHO-Chile, 2018, « Informe final : Actualización del Catastro nacional de Campamentos 2018 », Santiago de Chile : Centro de Investigación Social TECHO-Chile, [en ligne](#).

Tijoux M. et Cordova M., 2015, « Racismo en Chile : colonialismo, capitalismo, nacionalismo », *Revista Latinoamericana*, vol. 14, n°42, 7-13, [en ligne](#).

Vergara F., 2017, « Antofagasta y el desequilibrio del mercado inmobiliario », *CIPER Chile*, [en ligne](#).